Réponses Benoît Hamon – France urbaine & AMF & Ville et banlieue

Question n°1: Quels bilan et perspectives pour la politique de la ville?

La réforme de la politique de la ville engagée par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 doit se poursuivre. Elle a permis de recentrer les actions de la politique de la ville pour éviter les phénomènes de *saupoudrage*, tout en réhabilitant le droit commun pour un certain nombre de politiques publiques. En révisant la carte des quartiers prioritaires par un carroyage du territoire tenant compte des réalités sociales vérifiées de ces derniers, elle permet d'agir aussi, en dehors des quartiers des zones les plus urbaines, dans des territoires péri-urbains ou ruraux qui n'étaient pas considérés comme prioritaires jusque-là. Cette loi a également révisé les modalités de construction des contrats de ville, relancé des perspectives de renouvellement urbain et rendu obligatoire la co-élaboration avec les habitants, notamment par les conseils citoyens.

Ces objectifs seront maintenus et l'État comme les collectivités territoriales doivent chacun tenir leur place et engagements pour que notre pays sorte d'une forme de relégation dans laquelle les habitants de ces territoires sont parfois regardés et maintenus. Les engagements sont d'abord financier, notamment pour la rénovation urbaine pour laquelle les engagements actuels nous semblent insuffisants : les fonds du NPNRU doivent être portés de 6 milliards d'euros actuellement, (après les annonces à l'automne dernier d'un engagement de l'État d'un milliard d'euros) à 10 milliards d'euros sur 10 ans afin de terminer les transformations engagées dans PNRU et engager les évolutions nécessaires dans les nouveaux quartiers définis depuis. Cet engagement supplémentaire sera porté par l'État et les Régions. Il pourra comprendre des prêts bonifiés de la Caisse des dépôts et consignations, notamment du Fonds d'épargne, et de moyens au titre des Investissements d'avenir.

Par ailleurs, une péréquation des ressources des collectivités sera engagée. Les dotations de l'État seront réformées dans le sens d'une égalité réelle pour les villes pauvres et les maires bâtisseurs, sous une forme de contractualisation par rapport à un certain nombre d'objectifs définis conjointement avec l'État, qu'il s'agisse d'actions de renouvellement urbain, de construction de logements, d'initiatives liées au développement social des quartiers, à leur développement et à leur inclusion économique, à la participation des habitants aux choix qui les concernent. Il est injustifiable que dans une même aire urbaine, les inégalités de ressources des communes perdurent : les enfants de Clichy-sous-Bois ont les mêmes droits que ceux de Puteaux.

C'est le Ministère en charge de la Politique de la Ville qui en aura la responsabilité afin que la Politique de la Ville ne soit plus limitée à la politique des quartiers dits défavorisés, mais devienne une vraie politique urbaine.

Plus globalement, un changement de regard est nécessaire : les fractures qui existent dans nos quartiers populaires handicapent la France entière. Les questions posées par les quartiers prioritaires ne sont pas la cause, mais le résultat de la ghettoïsation spatiale et sociale « par le haut » de notre pays où des logiques parfois auto-entretenues jouent l'entre-soi dans certaines politiques publiques. Il y a des villes sensibles et défavorisées, parce qu'il y a des communes insensibles et favorisées !

Nous sommes face à un défi considérable et dans une course de vitesse entre notre conception républicaine et les logiques de séparation. C'est un des enjeux principaux de cette élection présidentielle.

Question n°2 : Quel politiques de l'habitat pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

Concernant les politiques du logement et de l'habitat, il faut poursuivre les dispositions récemment mises en œuvre comme les objectifs de mixité renforcés par la loi de janvier 2013, ceux ayant trait aux attributions dans le parc social des lois *Alur*, *Lamy*, puis Égalité *et citoyenneté*. Ce secteur a besoin avant tout de stabilité aujourd'hui, alors que, 15 ans après la loi SRU, s'il y a toujours des communes carencées dans lesquelles l'État doit prendre ses responsabilités, dans la majorité des villes, ces dispositions ont eu un effet pédagogique et la grande majorité des élus locaux, de toutes couleurs politiques, les ont partagées et mises en place.

Le fil rouge des politiques publiques de l'habitat doit être la mixité des possibilités de logement. Logement locatif social, intermédiaire ou libre, accession sociale, à prix maîtrisés ou non, c'est l'ensemble des secteurs du logement qui doivent être présents dans les quartiers prioritaires...comme dans les autres! Plus généralement, il faut en finir avec le logement rare et cher qui handicape des parcours de vie des classes moyennes et populaires et être un obstacle à la compétitivité économique de notre pays, en freinant par exemple les possibilités de mutation professionnelles des salariés.

Pour cela, l'État doit fortement s'impliquer pour inciter les collectivités territoriales à assumer leurs responsabilités de construire des logements diversifiés répondant aux besoins. Ainsi, la gouvernance du logement sera au cœur de l'action des territoires avec des programmes locaux de l'habitat aux objectifs évaluables et conçus comme des outils de pilotage locaux développant une véritable stratégie foncière, avec un État installé comme pleinement régulateur entre une politique nationale et les spécificités des territoires, avec une gouvernance citoyenne locale dans l'élaboration des documents de programmation. Pour mobiliser le foncier utile au service du logement, je propose de créer des zones de mobilisation foncière dans les territoires les plus tendus pour lutter contre la rétention et la spéculation.

Par ailleurs, je mobiliserai des moyens supplémentaires pour aller vers la construction de 150 000 logements sociaux par an dont 130 000 très sociaux (PLUS/PLAI), par un soutien renforcé par des ides à la pierre supplémentaires, et je veillerai à favoriser dans les communes déficitaires, des opérations de construction mixtes « trois tiers bâti », entre le locatif social, le locatif libre et l'accession à la propriété.

Les incitations fiscales développées dans ce quinquennat, TVA à taux réduit pour le locatif social, intermédiaire ou l'accession ou le PTZ seront poursuivies, avec un objectif qui devra être partagé par tous les acteurs, de prix maîtrisés, notamment pour les primo-accédants.

Concernant les attributions dans le parc social, conformément aux dispositions prévues par les lois *Alur* puis *Égalité et citoyenneté*, il faut, en particulier à travers les conventions intercommunales d'attributions, arriver à ce que les différents bailleurs et réservataires s'engagent dans des critères communs et partagés par territoires.

Enfin, les équipements nouveaux induits par les opérations de construction de logements (écoles, parcs, terrains de sport,...) restent largement à la charge des communes, car les opérations d'aménagement, notamment en raison du coût du foncier dans les zones tendues, ne permettent pas de dégager l'excédent nécessaire à leur financement. L'accueil de nouveaux ménages dans un quartier doit s'accompagner pour les habitants déjà résidents de services publics locaux renforcés. Ainsi, afin d'encourager les maires bâtisseurs et d'alléger la pression fiscale sur ces communes, une partie de la dotation globale de fonctionnement sera modulée en fonction des constructions de logements et du respect de leurs objectifs inscrits dans les PLH.

Question n°3 : Quelles politiques de l'éducation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

L'éducation est un des moyens essentielle de la République bienveillante envers chacun que je veux voir prospérer dans notre pays. L'effort doit être constant, tout au long du parcours des élèves, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, afin que les mêmes possibilités de réussite soient offertes à tous les jeunes, indépendamment de son lieu de résidence. D'ailleurs, la reconnaissance en 2014 de ce dernier comme facteur potentiel de discrimination sera utilisée pour mesurer l'effort de la nation et des collectivités dans les politiques publiques éducatives sur l'ensemble du territoire.

Pour rétablir une égalité de réussite de tous nos enfants, j'engagerai l'obligation d'instruction dès 3 ans et garantirai un droit à la scolarisation dès l'âge de 2 ans dans les quartiers prioritaires. En parallèle, je développerai un service public de la petite enfance, avec 250 000 nouvelles places d'accueil pour les tout-petits, à horaires adaptés, afin de répondre aux besoins des familles et à la socialisation précoce, afin de mieux préparer les plus jeunes enfants à leur arrivée dans les écoles maternelles.

Parce que les savoirs fondamentaux s'acquièrent dès le plus jeune âge, je limiterai à 20 le nombre d'élèves par classe en CP/CE1/CE2 dans ces mêmes territoires. Le soutien scolaire, suivant son milieu social ou son lieu de résidence, est facteur d'inégalité. Pour y remédier, je créerai un service public du soutien scolaire et, parce que tous les établissements sous-contrats doivent avoir les mêmes devoirs, j'engagerai une réforme de la carte scolaire en tenant compte des établissements privés, afin que la mixité sociale participe partout à la réussite de tous les élèves.

Je m'engage à recruter 40 000 enseignants supplémentaires au cours du prochain quinquennat, en développant la formation continue et en revalorisant la rémunération et la gestion des carrières de l'ensemble des personnels, en particulier pour celles et ceux qui interviennent dans les quartiers prioritaires.

Dans l'enseignement secondaire, je veux réformer le lycée, afin de consacrer plus de moyens aux établissements qui en ont le plus besoin grâce à un nouvel indicateur social et ferait reconnaître des parcours d'excellence dans les lycées professionnels.

Chaque enfant doit avoir accès à des pédagogies innovantes, aux nouvelles technologies éducatives issues du numérique comme à une ouverture aux arts et à la culture. C'est une question forte pour une égalité réelle dans les quartiers prioritaires.

Enfin, pour l'enseignement supérieur, j'investirai 1 milliard d'euros par an pour élever le niveau de qualification et accroître les moyens, notamment dans les licences universitaires.

Question n°4 : Quelles politiques de l'emploi, de la formation, du développement économique pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

En-dehors des politiques de droit commun et d'accompagnement à l'emploi qui doivent exister dans les quartiers prioritaires comme ailleurs, je veux faire du développement économique issu des quartiers prioritaires une chance pour la France.

C'est le sens du revenu universel pour permettre à chaque citoyen dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2200 euros nets d'avoir de nouvelles possibilités de préparer son propre avenir, de développer ses projets et son parcours de vie. Il pourra ainsi mieux permettre, notamment pour les jeunes actifs dans les quartiers prioritaires, une reprise d'étude ou de formation, ou de développer une entreprise par l'assurance de revenus dans la phase de création.

De même, nombre de créateurs d'entreprises, des artisans comme des entrepreneurs dans le numérique, regrettent les difficultés d'accès aux marchés publics. J'accorderai la priorité au *Made in France* avec 50 % des marchés publics réservés aux PME-PMI-TPE et je soutiendrai l'inclusion de clauses sociales et d'emplois local afin que la commande publique serve de levier au développement économique des quartiers piroirtaires. Cela sera un soutien important pour tous ceux qui veulent développer des activités économiques dans les quartiers prioritaires sans avoir les soutiens de départ nécessaire. De même, les entrepreneurs issus des quartiers prioritaires seront particulièrement soutenus par la Banque publique d'investissement qui pourra intervenir comme garantie lorsque les banques sont réticentes à accompagner des projets.

Concernant les politiques d'embauches, je souhaite en finir avec les plafonds de verre que subissent les diplômés et les « prêts à l'emploi » des quartiers prioritaires. Pour cela, des objectifs de recrutement de ces publics seront fixés par bassins d'emplois et les recruteurs seront accompagnés, directement par Pôle emploi ou dans les cadre de délégations de service public, pour développer des politiques massives d'inclusion économique dans les quartiers prioritaires.

Enfin, pour conseiller au plus prêt du terrain et mieux à l'écoute des jeunes, au moment de leur parcours d'études ou de leurs choix professionnels, 20 000 emplois de proximité seront créés pour soutenir le travail des acteurs associatifs.